

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE

143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

Accusé de réception en préfecture 001-240100883-20230915-DEC2023-084-DE Date de télétransmission : 15/09/2023 Date de réception préfecture : 15/09/2023
--

DECISION DU PRESIDENT
N° D2023-084

Objet : Aide à l'innovation économique - Validation d'une convention d'étude pour un projet de « poteau à sangle personnalisable, éco-conçu, et facilement changeable » entre la CCPA, la société BOLINE et le Groupe AXEIS

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment pour accomplir tous les actes de gestion relatifs à l'aide des projets innovants ;

VU la délibération n°2022-103 en date du 30 juin 2022 visant à actualiser le dispositif d'aide visant à la prise en charge des coûts externes d'étude de projets innovants ;

CONSIDERANT l'arrêté de déport du Président n°A2023-070 en date du 6 avril 2023 déléguant la gestion de l'intégralité des dispositifs d'aide à l'innovation à M. Daniel FABRE, Vice-président ;

CONSIDERANT l'avis favorable rendu par la Commission Economie Environnement le 11 septembre 2023, sur le projet de convention d'étude tripartite entre la CCPA, la société BOLINE et le Groupe AXEIS ;

VU le projet présenté ci-après :

L'entreprise BOLINE conçoit, fabrique et commercialise des solutions de guidage et de balisage de sécurité par enrouleurs et poteaux à sangle personnalisée.

Les poteaux proposés sur le marché disposent de sangles de 5 cm de large ne permettant pas un marquage visible. La personnalisation est seulement en option et principalement sur commande de grosses quantités. De plus seuls certains modèles proposent le changement de sangle, mais uniquement avec le mécanisme et en utilisant des outils pour le démontage/remontage.

Le projet est de proposer une sangle personnalisable, avec un système de changement de la sangle réalisable facilement et sans outil ; et éco-conçu pour favoriser le recyclage des différents matériaux le constituant.

Afin de pouvoir finaliser la conception et aboutir à un produit industrialisable, une étude de calcul mécanique et la réalisation d'un nouveau prototype sont nécessaires.

.../...

L'entreprise BOLINE est accompagnée dans la réalisation de ce projet par l'entreprise AXEIS, agréée Crédit d'Impôt Innovation (CII). Des devis ont été adressés à la CCPA pour un montant total de 15 000 euros HT.

Un projet de convention, joint en annexe, précise les modalités d'intervention de la CCPA.

- DECIDE d'accompagner la société BOLINE dans son projet de développement d'un prototype de poteaux innovant en lien avec l'entreprise AXEIS accréditée CII, pour un montant de 15 000 € HT.
- DIT qu'une convention d'étude sera signée entre les parties prenantes.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 15 septembre 2023*

Publiée le **19 SEP. 2023**

Fait à Chazey-sur-Ain, le 15 septembre 2023.

Le Vice-Président
de la Communauté de communes,



Daniel FABRE

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be "D. Fabre".